



**BACE**

Your Bank of Choice

# Rapport annuel 2023

**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.  
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG  
ZURICH**





**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.**  
**ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG**  
**ZURICH**

# **Rapport annuel** **2023**

---

## Table des matières

Nos activités	1
Adresses	2
Actionnaires et Organes de la Banque	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport annuel	5
Bilan au 31 décembre 2023	8
Compte de résultat 2023	9
Etat des capitaux propres	10
Annexes aux comptes annuels	
1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	11
2. Informations relatives au bilan	17
3. Informations sur les opérations hors bilan	26
4. Informations sur le compte de résultat	27
Rapport de l'organe de révision	29
Gouvernance d'entreprise	32
Exigences de publication	36

---

## Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédit
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Exécution des ordres en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales



**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.  
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG  
ZURICH**

**Adresses**

---

Siège	Talacker 41 8001 Zurich
Adresse postale	Postfach 3877 8021 Zurich
Téléphone	+41 44 218 50 60
Site web	<a href="http://www.bace.ch">www.bace.ch</a>
SWIFT	AEXTCHZZ

---

---

## Actionnaires et Organes de la Banque

### Actionnaires

---

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger  
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

### Conseil d'Administration

---

Président	Mohammed Lamine LEBBOU Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Vice-Président	Jean-Paul FOITY, Genève *
Membres	Kamel MANSOURI Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger
	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
	Alexander C. HENZI, Gersau (Schwyz) *

\* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

### Comité d'Audit

---

Président	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
Membre	Jean-Paul FOITY, Genève *

\* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

### Direction

---

Directeur Général, CEO	Karim-Eddine KHELLILI
Directeur Principal, COO	Christoph LUETHY
Directeur Principal	Abdallah SELLAM

### Organes de révision

---

Révision externe	KPMG SA, Zurich
Révision interne	PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2024

Messieurs les Actionnaires,

L'année 2023 a été marquée par une tendance notable à la désinflation à l'échelle mondiale, en réponse aux pressions inflationnistes de 2022. Les banques centrales du monde entier ont réussi à mettre en place des politiques monétaires qui ont atténué l'inflation sans compromettre la croissance économique.

Le boom de l'intelligence artificielle (IA) en 2023, mené par les 7 Magnifiques, a été particulièrement mémorable, illustrant les attentes et l'enthousiasme entourant cet univers. Il a suscité à la fois des espoirs considérables et des préoccupations croissantes quant aux risques et aux bénéfices sur les marchés financiers et dans le secteur bancaire.

Les marchés d'actions et d'obligations ont connu des mouvements significatifs, reflétant l'incertitude des investisseurs face à ces changements. En ce qui concerne les marchés financiers, les États-Unis ont affiché une résilience notable, l'Euro zone a dû s'ajuster face à des incertitudes, et la Chine a maintenu sa stabilité économique par des mesures stratégiques. Les fluctuations des taux d'intérêt ont également influencé les marchés financiers, avec des répercussions sur les actions et les obligations.

Parallèlement, le secteur bancaire a été secoué par une panique sans précédent au cours de cette année. Le rachat de la deuxième plus grande banque suisse, le "Crédit Suisse", par UBS, ainsi que la faillite de trois banques régionales américaines, ont entraîné un record de licenciements, rappelant la crise financière de 2008.

Sur le plan géopolitique, l'année 2023 a été marquée par des tensions persistantes entre les grandes puissances. Les relations sino-américaines ont continué d'influencer les marchés mondiaux, tandis que d'autres conflits régionaux ont également entraîné des répercussions. Les questions liées à la cybersécurité, au commerce international et aux alliances stratégiques ont contribué à façonner le paysage géopolitique mondial, créant des incertitudes susceptibles d'affecter les marchés financiers à l'échelle mondiale.

A la fin de l'année 2023, la volumétrie de la banque a connu une baisse par rapport à la même période en 2022. Les produits des opérations documentaires quant à eux sont demeurés sensiblement au même niveau (CHF 6.2 Mio en 2023 contre CHF 6.4 Mio en 2022).

Les produits des intérêts et des escomptes ont fortement augmenté, passant de CHF 10.3 Mio à CHF 34,5 Mio, ce qui s'explique notamment par le niveau élevé des taux d'intérêt en dollar

américain. Les produits d'intérêts des immobilisations financières ont augmenté de KCHF 206, en raison de l'évolution positive des taux d'intérêts en franc suisse.

Ainsi, les produits totaux bruts sont passés de CHF 15.7 Mio à CHF 36.7 Mio.

Les charges d'exploitation, bien maîtrisées, ont atteint CHF 9.3 Mio en 2023 contre CHF 9.1 Mio en 2022. De plus, la banque a constitué notamment des réserves latentes et des réserves pour risques bancaire généraux pour un montant de CHF 13.2 Mio.

Le bénéfice net après impôts s'élève à CHF 9.123 Mio en 2023.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 9'454'105.75 soit :

Bénéfice de l'exercice :	CHF	9'123'010.31
Bénéfice reporté :	CHF	331'095.44

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant la consolidation des fonds propres dans le but d'accroître les capacités d'engagements de la Banque, en procédant à la répartition suivante :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	460'000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	8'000'000.00
Report à nouveau	CHF	994'105.75
Bénéfice total à répartir	CHF	9'454'105.75

Le Conseil d'Administration adresse à l'ensemble du personnel de la Banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration



---

## Rapport annuel

### Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise (Conditions cadres)

#### Environnement économique

L'année 2023 s'achève avec une inflation annuelle de 3,1% aux États-Unis et de 2,4% dans la zone euro. Cette dynamique résulte de divers facteurs, notamment l'intervention des banques centrales, l'évolution des taux d'intérêt, les mouvements sur les marchés boursiers et obligataires, ainsi que les défis auxquels le secteur bancaire a été confronté en 2023.

Les banques centrales ont joué un rôle crucial en ajustant leurs politiques monétaires pour contrôler l'inflation et stimuler la croissance économique. En outre, le secteur bancaire a été confronté à des défis majeurs tout au long de l'année, liés à la volatilité des marchés et aux ajustements nécessaires pour maintenir la stabilité financière.

Dans une vision prospective, il est satisfaisant de noter la stabilisation des indicateurs du commerce mondial au terme de 2023 après deux années de baisse. Aux États-Unis, malgré une croissance du PIB de 2,5% en 2023, stimulée par une hausse des salaires, de la consommation, de la richesse et de l'emploi, la hausse des taux d'intérêt a été un facteur limitant.

La fédérale Réserve Américaine « Fed » a relevé ses taux à quatre reprises en 2023 (+100 points de base), complétant une série de onze hausses commencées en mars 2022. Sur l'ensemble du cycle, le taux des fonds fédéraux est ainsi passé de 0,25% à 5,5%.

En Europe, bien que de justesse, une récession a été évitée en fin d'année. Cependant, la croissance a été modeste, à seulement 0,5% sur l'ensemble de 2023, montrant des signes d'enlèvement dans la stagnation pour les 20 pays partageant la monnaie unique, selon l'office européen des statistiques. Le taux de rémunération des dépôts, qui était négatif en juillet 2022 (- 0,5%), s'élève à présent à 4,0%. Soit une hausse de 450 points de base, scindée en dix relèvements, dont six en 2023 (+200 pb).

En Chine, l'année 2023 a été marquée par la poursuite des efforts visant à rééquilibrer l'économie vers une croissance plus durable. Les autorités chinoises ont mis l'accent sur la stabilité financière, tout en mettant en œuvre des réformes structurelles. Elle a atteint l'objectif de croissance de 5% fixé par le gouvernement. Et tout compte fait, le choix de la Chine de modérer la croissance a contribué à accélérer la baisse de l'inflation à travers le monde.

En Suisse, la croissance a été modérée et devrait rester modeste, avec une prévision de hausse du PIB d'environ 1% pour 2023 et de 0,5% à 1% pour 2024, selon les prévisions de la Banque Nationale Suisse.

#### Environnement réglementaire

L'année 2023 a marqué un tournant dans le monde financier, caractérisé par des développements significatifs qui ont capté l'attention des autorités réglementaires. Des événements majeurs tels que les défis au sein du système bancaire mondial et les réorientations stratégiques des banques leaders, y compris les fusions et acquisitions, ont reflété la nature dynamique du secteur. L'intégration de Credit Suisse au sein de UBS souligne la capacité

d'adaptation et la force de renouvellement de la place financière suisse.

L'année a également été celle où l'intelligence artificielle générative a atteint une base d'utilisateurs sans précédent et a gagné en importance dans le secteur bancaire et financier. L'application innovante de l'IA soulève de nouvelles questions pour la régulation financière aux niveaux local et international, nécessitant une réflexion orientée vers l'avenir.

Les événements mondiaux, y compris les tensions géopolitiques, ont provoqué une réaction proactive et nuancée des autorités de régulation. Les discussions actuelles portent sur la mise en œuvre des sanctions économiques, la promotion des synergies dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le renforcement des exigences en matière de capital propre et l'avancement des cadres de gestion des risques.

Notre banque s'est activement consacrée aux nouvelles directives de la circulaire FINMA 2023/1 et continue d'appliquer ces normes ainsi que d'autres exigences réglementaires avec détermination. Cela a conduit à la révision de nos politiques de gestion et de sécurisation des risques opérationnels, y compris le renforcement de notre résilience opérationnelle. De plus, notre conseil d'administration a développé et ratifié une orientation stratégique adaptée aux défis actuels pour notre architecture informatique (stratégie TIC), ainsi qu'un concept avancé pour la gestion des données critiques de la banque.

Dans ce contexte exigeant, notre objectif est de promouvoir la robustesse de notre activité tout en assurant le respect strict de toutes les exigences réglementaires. Cet engagement envers l'excellence et la conformité nous positionne en tant qu'acteur responsable dans le monde financier, prêt à relever les défis d'un marché en constante évolution.

#### Marche des affaires et situation économique de la Banque

C'est dans cette situation globale imprévisible et complexe que la BACE a réalisé des résultats supérieurs aux objectifs budgétaires. En effet, le résultat net s'élève à KCHF 9'123 en 2023. Le volume du bilan quant à lui, porte sur la somme de CHF 984 Mio en 2023.

#### Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts nets sur les placements interbancaires ont augmenté de KCHF 10'310 à KCHF 34'475, en raison de l'évolution positive des taux d'intérêt à court terme sur le dollar américain. Les intérêts sur les placements financiers ont augmenté de KCHF 383 à KCHF 589. Ceci est dû à la reprise des taux d'intérêt sur les obligations.

---

### Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit brut et les commissions de négociation, sont demeurés sensiblement au même niveau (CHF6.2 Mio en 2023 contre CHF 6.4 Mio en 2022).

Les produits des commissions sur les autres prestations de service, principalement les commissions sur le trafic de paiements, quant à eux, ont augmenté de KCHF 431 à KCHF 479 par rapport à l'année précédente.

### Charges d'exploitation

Les charges du personnel opérationnel enregistrées en 2023 ont diminué de KCHF 258 par rapport à l'année précédente.

Les autres charges d'exploitation, quant à elles, ont diminué de KCHF 304 par rapport à l'année précédente.

### Amortissements

En 2023, la banque n'a plus d'investissements en cours nécessitant un amortissement.

### Provisions

En 2023, les provisions ont atteint CHF 29.7 Mio. Eu égard au principe de précaution, la banque a constitué en 2023 des réserves latentes de KCHF 2'550.

### Réserves pour risques bancaires généraux

Compte tenu de la refonte prochaine de l'ensemble de l'architecture informatique (front, core et systèmes de communication) ainsi que du projet de sécurisation et de rénovation du site, la banque a constitué une réserve pour risques bancaires généraux de CHF 10 Mio.

### Préparation des comptes annuels

À l'aide de notre système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre Banque satisfont aux exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration le 21 mars 2024.

### Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision, représenté par la société KPMG SA à Zurich, a effectué une révision ordinaire au siège de la Banque entre le 12 février 2024 et le 21 mars 2024. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 29 à 31) est positif et ne contient aucune réserve ni restriction.

### Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires du régime des petites banques, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques se chiffrent à CHF 342.4 Mio, largement supérieurs aux exigences réglementaires. Les fonds propres nécessaires s'élèvent à CHF 109.3 Mio. Les fonds propres librement disponibles de la Banque couvrent les gros risques. Le ratio de levier simplifié est de 25.1% (ratio minimal de 8.0%).

Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR, Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

La situation de la Banque, par rapport à la liquidité à court terme, est robuste et confortable.

En matière d'organes de la Banque, nous soulignons que conformément aux exigences de la FINMA, trois membres du Conseil d'Administration sont entièrement indépendants.

### **Effectif**

En 2023, la Banque a employé en moyenne 14.6 personnes équivalent temps plein (ETP) avec un contrat à durée indéterminée (2022 : 15.7). Au 31 décembre 2023 la Banque avait un effectif de 14.4 ETP.

### **Gestion des risques**

La banque adopte une démarche orientée vers une politique de gestion des risques rigoureuse. Cette stratégie s'appuie sur les normes légales, la politique de risques et les principes de gestion des risques propres à la banque, tout en veillant à maintenir un niveau élevé de qualité en termes de ressources humaines et de systèmes et infrastructures informatiques.

Cette méthode s'est révélée efficace pour maintenir un équilibre judicieux entre risques et rentabilité, tout en renforçant la bonne réputation de l'institution.

La banque s'appuie sur un modèle robuste articulé autour de trois lignes de défense, caractérisé par une séparation claire des responsabilités et un cadre de contrôle rigoureux.

Pour minimiser efficacement tous les risques, le Conseil d'Administration a validé la politique de risques ainsi que les principes de gestion des risques, qui établissent les lignes directrices, les processus et les systèmes de gestion et de contrôle.

Des mesures d'atténuation des risques et des contrôles internes, y compris des mécanismes de reporting, sont intégrés dans l'évaluation et l'appréciation régulières effectuées par le Conseil d'Administration. Ces analyses, réalisées au moins annuellement, permettent d'évaluer les risques majeurs auxquels la banque est confrontée et l'efficacité des actions mises en œuvre.

La banque s'abstient de prendre des risques en dehors de son domaine d'activité traditionnel et de son marché cible, que ce soit directement ou indirectement.

### Risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser ou de s'acquitter de toute obligation financière préétablie.

L'évolution de la solvabilité et de l'honorabilité des engagements (par signatures et/ou conditionnels) sur des banques est surveillée en permanence. Le risque de crédit est surveillé tant au niveau des positions par contrepartie qu'au niveau de l'ensemble des positions. En utilisant les systèmes de surveillance des limites internes, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit

---

par contrepartie. Les expositions par contreparties sont également contrôlées régulièrement contre les limites maximales et les fonds propres librement disponibles selon les exigences réglementaires liées aux fonds propres.

Conformément au régime des petites banques, la BACE applique une approche simplifiée pour calculer les besoins en fonds propres, afin de couvrir les risques de crédit relatifs aux expositions des contreparties.

Au 31 décembre 2023, la banque affiche un ratio de levier simplifié de 25.07% et des fonds propres pris en compte qui s'élèvent à CHF 342.4 Mio. Ce qui offre une assise financière robuste à la banque.

### Risques de liquidités

Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire en vigueur.

Au 31 décembre 2023, la banque a dégagé un ratio de liquidité moyen sur les douze derniers mois (LCR) de 445.88%.

Le taux de refinancement n'est pas applicable pour la banque.

### Risques de marché

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué aux prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs («accrual method»). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité («Hold to Maturity»). Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

### Risques de taux

Conformément à la circulaire FINMA 19/02 « Risque de taux-banques), la banque définit le risque de taux « IRRBB » comme la perte éventuelle occasionnée sur la marge nette d'intérêt ou la dégradation de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Afin de mesurer le risque de taux, la Banque tient compte de l'ensemble des opérations de bilan. Les opérations hors-bilan ne sont pas impactées par le risque de taux d'intérêts « IRRBB ». Dans ce contexte, la BACE applique les scénarios de chocs conformément aux règles édictées par la FINMA et selon les pratiques optimales.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant les risques de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes (selon Circulaire FINMA 08/21). La

surveillance des risques opérationnels repose notamment sur le suivi des indicateurs principaux de risques (KRI) et des plans d'actions en résultant ainsi que de l'analyse des incidents et des pertes opérationnelles.

Le système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle est régulièrement vérifié par la révision interne qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

### **Volumes des lettres de crédits ouvertes**

L'activité principale de la Banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Dans un environnement économique et financier incertain, la Banque a enregistré une diminution de 5.75% par rapport à l'année précédente en termes de volume des lettres de crédit. La volumétrie au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 380.9 Mio.

### **Innovation et projets**

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (BACE) a réussi à implémenter le Swift / SIC / EuroSIC Release 2023, entraînant ainsi une actualisation des messages Swift / SIC / EuroSIC.

La BACE a efficacement intégré les nouvelles versions dans son core banking système et dans son système de Front Office. Ces actualisations ont permis à la banque de renforcer la sécurité de ses systèmes de technologies de l'information et de la communication, tout en optimisant la rapidité des interfaces diverses.

### **Événements exceptionnels**

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels au sein de la Banque durant l'exercice 2023.

### **Perspectives de l'entreprise**

Concernant les perspectives futures, la Banque entend poursuivre ses efforts pour revitaliser son activité commerciale et améliorer ses performances, en veillant particulièrement à maintenir une qualité de service exemplaire et à moderniser ses systèmes de technologies de l'information et de la communication.

La BACE envisage d'introduire des outils supplémentaires basés sur l'intelligence artificielle pour gérer les tâches opérationnelles et administratives. Cette initiative devrait nettement accroître l'efficacité et l'interaction de la banque, afin de mieux répondre aux attentes de nos partenaires et de contribuer à la modernisation de ses processus.

Opérant dans un marché hautement compétitif, où la numérisation des services bancaires et l'afflux des entreprises technologiques mondiales s'intensifient, la BACE affine sa stratégie vers une orientation résolument « mondiale et numérique ».

Dans la lignée de la pérennité du modèle économique éprouvé de la Banque, le Conseil d'Administration a donné son aval, lors de sa réunion du 14 décembre 2023, au budget de l'année 2024 ainsi qu'à la stratégie en technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces orientations ont été ajustées en fonction de l'évolution du portefeuille des relations d'affaires et de l'accroissement de l'activité de financement du commerce international, le tout dans un contexte économique pragmatique.

## Bilan au 31 décembre 2023

	Exercice de référence (2023)	Exercice précédent (2022)
	CHF 1'000	CHF 1'000
<b>Actifs</b>		
Liquidités	180'692	145'630
Créances sur les banques	601'673	780'523
Immobilisations financières	197'831	208'989
Comptes de régularisation	3'522	4'437
Immobilisations corporelles	0	0
Autres actifs	299	328
<b>Total des actifs</b>	<b>984'017</b>	<b>1'139'907</b>
- Total des créances subordonnées	0	0
<b>Passifs</b>		
Engagements envers les banques	16'773	10'225
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	580'685	765'733
Comptes de régularisation	4'170	2'581
Autres passifs	1'184	1'231
Provisions	29'671	27'726
Réserves pour risques bancaires généraux	10'000	0
Capital social	200'000	200'000
Réserve légale issue du bénéfice	11'080	10'890
Réserves facultatives issues du bénéfice	121'000	116'300
Bénéfice reporté	331	1'566
Bénéfice de l'exercice	9'123	3'655
<b>Total des passifs</b>	<b>984'017</b>	<b>1'139'907</b>
<b>Opérations hors bilan</b>		
- Engagements conditionnels des accreditifs	380'905	404'160
- Engagements conditionnels des garanties	885	1'949
- Engagements irrévocables	30	22

## Compte de résultat 2023

	Exercice de référence	Exercice précédent
	CHF 1'000	CHF 1'000
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>		
Produit des intérêts et des escomptes	34'475	10'310
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	589	383
Charges d'intérêts	-5'016	-2'097
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>30'048</b>	<b>8'596</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0	0
<b>Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts</b>	<b>30'048</b>	<b>8'596</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	154	388
Produit des commissions sur les opérations de crédit	6'182	6'429
Produit des commissions sur les autres prestations de service	479	431
Charges de commissions	-221	-186
<b>Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>6'594</b>	<b>7'062</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>12</b>	<b>31</b>
<b>Total des revenus opérationnels</b>	<b>36'654</b>	<b>15'689</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges de personnel	-6'015	-5'598
Autres charges d'exploitation	-3'245	-3'549
<b>Sous-total Charges d'exploitation</b>	<b>-9'260</b>	<b>-9'147</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	0	0
Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	-2'550	-1'480
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>24'844</b>	<b>5'062</b>
Produits extraordinaires	175	89
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-10'000	0
Impôts	-5'896	-1'496
<b>Bénéfice (résultat de la période)</b>	<b>9'123</b>	<b>3'655</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>		
Bénéfice	9'123	3'655
Bénéfice reporté	331	1'566
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>9'454</b>	<b>5'221</b>
Répartition du bénéfice		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	460	190
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	8'000	4'700
Autres distributions du bénéfice	0	0
Report à nouveau	994	331

## Etat des capitaux propres

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
CHF 1'000							
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>200'000</b>	<b>0</b>	<b>10'890</b>	<b>0</b>	<b>117'866</b>	<b>3'655</b>	<b>332'411</b>
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			190			-190	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					3'465	-3'465	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux				10'000			10'000
Bénéfice (résultat de la période)						9'123	9'123
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>200'000</b>	<b>0</b>	<b>11'080</b>	<b>10'000</b>	<b>121'331</b>	<b>9'123</b>	<b>351'534</b>

## Annexes aux comptes annuels

### 1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

#### Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la Banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

#### Principes de comptabilisation et d'évaluation

##### Principes de base

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son Ordonnance (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement de la présentation des compte (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes de conglomerats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1). Les comptes annuels sont établis de façon à permettre à des tiers de s'en faire une opinion fondée (boucllement individuel statutaire avec présentation fiable).

Sur la base de l'admission de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) du 25 février 2020, la Banque a pu intégrer le régime des petites banques rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les chiffres figurant dans le tableau du bilan, du compte de résultat et de l'état des capitaux propres (pages 8 à 10) et les tableaux des chapitres 2 à 4 (page 17 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être influencés.

##### Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent des faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise, et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et les passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique, font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie ;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat ;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujéti ;
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remises en qualité de sécurité dans ce contexte (par exemple comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits :

- Compensation des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes ;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations, ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes ;
- Compensation des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur ;
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse ;
- Compensation des charges et produits d'immeubles ;

- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce ;
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

## Principes généraux d'évaluation

### Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

### Créances sur les banques, créances sur la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

### Corrections de valeur pour risque de défaillance

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les boucllements intermédiaires que dans le boucllement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique, prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soit traçable et vérifiable. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit des réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habituelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères), ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroactive du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenues libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution des corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

### Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), nous entendons les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun



versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes :

- Les opérations à terme fixe : contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme traités hors bourse (« forwards »), swaps et «forward rate agreements» (FRAs);
- Les options : options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque les immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation peuvent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes peuvent être activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de KCHF 1.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des suivantes catégories d'immobilisations corporelles est estimée être la suivante :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
- Installations et transformations des locaux tiers	Durée résiduelle du bail
- Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	5 ans
- Logiciel développé ou acquis	3 ans
- Télécommunication, autre informatique	3 ans

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation. Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

### Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

### Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains

mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus. Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

### Réserves pour risques bancaires généraux

Les provisions préventivement constituées pour couvrir les risques inhérents aux activités bancaires sont reconnues comme des fonds propres, en accord avec les dispositions de l'Ordonnance en vigueur.

Ces provisions peuvent couvrir les risques suivants : risques de crédit (risques de contrepartie et pays), autres risques opérationnels, projet de restructuration, de réaménagement et rénovation, d'expansion (TIC incl.), risques généraux.

Les mouvements relatifs aux provisions pour risques bancaires généraux, qu'il s'agisse de dotations ou de reprises, sont reflétés dans le compte de résultat, sous la ligne 'Variations des provisions pour risques bancaires généraux'.

Du point de vue fiscal, ces provisions sont sujettes à imposition.

### Correctifs de valeur

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la Banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

**Impôts courants**

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

**Engagements conditionnels**

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

**Engagements de prévoyance**

Pour le personnel, la Banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

**Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation**

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

**Saisie des opérations**

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

**Conversion de monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclement du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture 2023	Cours de clôture 2022
USD	0.837350	0.923050
EUR	0.926660	0.986080
GBP	1.066295	1.112365
JPY	0.590700	0.700100

**Evaluation et gestion des risques**

La Banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la Banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la Banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

**Risques de crédit**

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties.

Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont également contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

**Risques de marché**

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

### Risques opérationnels

La Banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2020, la Banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

### Méthodes appliquées pour l'identification du risque de défaillance

La Banque restreint les expositions avec les contreparties bancaires et sociétaires en définissant des limites et sous-limites par contrepartie. Le système des limites est périodiquement revu par le Conseil d'Administration. L'ouverture des nouvelles limites, la clôture des limites existantes et la modification des limites existantes sont autorisées par le Conseil d'Administration. L'unité de Risk Management surveille les expositions envers les contreparties de la Banque, en s'assurant qu'elles ne dépassent pas les limites accordées par le Conseil d'Administration.

Les notations des contreparties sont également suivies par le Risk Management. Une dégradation de la notation des contreparties est immédiatement communiquée à la Direction de la Banque qui prend les mesures nécessaires afin de réduire le risque de défaillance (par exemple diminution ou suppression de la limite, surveillance étroite, etc.). L'achat des titres destinés aux immobilisations financières s'effectue dans le strict respect des critères définis par le Conseil d'Administration. La Banque investit dans des titres qui ont au moins une notation BBB- (« investment grade »).

### Evaluation des sûretés de crédit

La Banque n'a pas enregistré de sûretés de crédit durant l'exercice 2023.

### Politique d'affaires lors de la mise en œuvre des instruments financiers dérivés

La Banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de couverture ou de négoce.

### Événements significatifs après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2023, date du bilan de la Banque.

## 2. Informations relatives au bilan

### 2.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

CHF 1'000	Natures des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres Couvertures	Sans couverture	
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	0	0	381'790	381'790
Engagements irrévocables	0	0	30	30
<b>Total hors bilan</b>	<b>Exercice de référence</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>381'820</b>
	Exercice précédent	0	406'131	406'131

La Banque ne présente aucune créance compromise en 2022 et 2023.

### 2.2. Répartition des immobilisations financières

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
<b>Titres de créance</b>				
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	197'831	193'833	208'989	199'956
<b>Total</b>	<b>197'831</b>	<b>193'833</b>	<b>208'989</b>	<b>199'956</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	127'042	124'422	112'367	106'643

#### Répartition des contreparties selon la notation

CHF 1'000	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Titres de créance à la valeur comptable	141'093	44'685	12'053	0	0	0

Agence de rating: Fitch. Si la notation Fitch n'est pas disponible, on adopte le correspondant de la notation Fitch selon la table de correspondance de la FINMA (Cir. FINMA 2012/1 Cm 62, 63).

### 2.3. Présentation des immobilisations corporelles

	Exercice de référence						
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice précédent	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000							
Software acquis séparément ou développé à l'interne	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les méthodes d'amortissement et les fourchettes appliquées pour la durée d'utilisation sont expliquées dans les principes comptables et d'évaluation.

#### Leasing Opérationnel

	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000		
<b>Des engagements de leasing non portés au bilan</b>		
Attendu jusqu'à 12 mois	1	8
Attendu au cours de 12 mois et 5 ans	0	2
Après 5 ans	0	0
<b>Total des engagements de leasing non portés au bilan</b>	<b>1</b>	<b>10</b>

### 2.4. Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres Actifs		Autres Passifs	
	Exercice de référence	Exercice précédent	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000				
Impôts indirects	231	231	902	1'032
Divers actifs et passifs	68	97	282	199
<b>Total autres actifs et passifs</b>	<b>299</b>	<b>328</b>	<b>1'184</b>	<b>1'231</b>

## 2.5. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE)	Valeur nominale à la fin de l'exercice de référence	Renonciation d'utilisation à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice précédent	Influence de la RCE sur les charges du personnel	
					Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000						
Institutions de prévoyance	104	-	104	103	-	-
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>-</b>	<b>104</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'exercice de référence	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'exercice de référence	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	
		Exercice de référence	Exercice précédent		Exercice de référence	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Plan de prévoyance avec excédent	0	0	0	0	583	590	590
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>583</b>	<b>590</b>	<b>590</b>

Pour le personnel, la banque a adhéré à Helvetia Fondation collective avec assurance complète. Les couvertures insuffisantes et les mesures d'assainissement sont ici exclues. Cette solution garantit la couverture intégrale des risques de décès, d'invalidité et de longévité, mais aussi des risques de placement, à travers un contrat d'assurance avec Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (Helvetia Vie). Contrairement aux institutions de prévoyance entièrement ou partiellement autonomes, qui assument seules les risques liés aux investissements, une insuffisance de couverture ne peut pas se produire pour les fondations collectives avec assurance complète.

Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Au 31.12.2023, la banque n'a aucune obligation envers Helvetia Fondation collective.

## 2.6. Présentation des corrections de valeur, provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

	Etat à la fin de l'exercice précédent	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000								
Autres provisions	27'726	-626		-480		3'225	-174	29'671
<b>Total des provisions</b>	<b>27'726</b>	<b>-626</b>		<b>-480</b>		<b>3'225</b>	<b>-174</b>	<b>29'671</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	0					10'000		10'000
<b>Total des réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>0</b>					<b>10'000</b>		<b>10'000</b>

Les autres provisions sont divisées en provisions économiquement nécessaires (KCHF 2'733) et provisions forfaitaires à caractère de réserves latentes (KCHF 26'938). Le montant excédant le seuil fiscalement admis est imposé.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposés.

## 2.7. Présentation du capital social

	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
	CHF 1'000		CHF 1'000	CHF 1'000		CHF 1'000
Actions nominatives - Capital-actions libéré	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
<b>Total du Capital social</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>



## 2.8. Indication des créances et engagements envers les parties liées

CHF 1'000	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Créances	Engagements	Hors bilan	Créances	Engagements	Hors bilan
Participants qualifiés	10'202	0	193'163	2'737	0	244'276
Sociétés liées	0	580'553	0	0	765'476	0

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de confirmation de crédit documentaires s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 51%).

## 2.9. Indication des participants significatifs

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote avec droit de vote	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
	CHF 1'000		CHF 1'000	
Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger *	100'000	50	100'000	50
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger *	100'000	50	100'000	50

\* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

## 2.10. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Total
CHF 1'000							
<b>Actifs / instruments financiers</b>							
Liquidités	180'692	0	0	0	0	0	180'692
Créances sur les banques	54'904	137'090	409'679	0	0	0	601'673
Immobilisations financières	0	0	3'502	33'076	161'253	0	197'831
<b>Total de l'exercice de référence</b>	<b>235'596</b>	<b>137'090</b>	<b>413'181</b>	<b>33'076</b>	<b>161'253</b>	<b>0</b>	<b>980'196</b>
Total de l'exercice précédent	213'803	67'907	625'982	51'022	134'468	41'960	1'135'142
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>							
Engagements envers les banques	986	0	15'787	0	0	0	16'773
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	580'553	0	132	0	0	0	580'685
<b>Total de l'exercice de référence</b>	<b>581'539</b>	<b>0</b>	<b>15'919</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>597'458</b>
Total de l'exercice précédent	766'472	0	9'486	0	0	0	775'958

## 2.11. Présentation des actifs et passifs entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
<b>Actifs</b>				
Liquidités	180'692	0	145'630	0
Créances sur les banques	180'171	421'503	265'145	515'378
Immobilisations financières	139'087	58'744	142'084	66'905
Comptes de régularisation	3'522	0	4'437	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres actifs	299	0	328	0
<b>Total des actifs</b>	<b>503'770</b>	<b>480'247</b>	<b>557'624</b>	<b>582'283</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	0	16'773	0	10'225
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0	580'685	0	765'733
Comptes de régularisation	4'170	0	2'581	0
Autres passifs	1'184	0	1'231	0
Provisions	29'671	0	27'726	0
Réserves pour risques bancaires généraux	10'000	0	0	0
Capital social	200'000	0	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	11'080	0	10'890	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	121'000	0	116'300	0
Bénéfice reporté	331	0	1'566	0
Bénéfice de l'exercice	9'123	0	3'655	0
<b>Total des passifs</b>	<b>386'559</b>	<b>597'458</b>	<b>363'949</b>	<b>775'958</b>

## 2.12. Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

Actifs	Exercice de référence		Exercice précédent	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
Suisse	503'770	51.19%	557'624	48.91%
Allemagne	29'670	3.02%	24'935	2.19%
Autriche	5'000	0.51%	0	0.00%
Finlande	2'999	0.30%	2'999	0.26%
France	109'515	11.13%	157'760	13.84%
Grande-Bretagne	7'710	0.78%	51'026	4.48%
Irlande	1'013	0.10%	1'017	0.09%
Jersey	2'002	0.20%	2'004	0.18%
Liechtenstein	3'013	0.31%	3'030	0.27%
Luxembourg	66'988	6.81%	51'691	4.53%
<b>Total Europe</b>	<b>731'680</b>	<b>74.35%</b>	<b>852'086</b>	<b>74.75%</b>
Algérie	13'956	1.42%	3'927	0.34%
<b>Total Afrique</b>	<b>13'956</b>	<b>1.42%</b>	<b>3'927</b>	<b>0.34%</b>
Arabie Saoudite	58'614	5.96%	64'614	5.67%
Corée du Sud	5'000	0.51%	0	0.00%
Emirats Arabes Unis	25'121	2.55%	0	0.00%
Quatar	83'735	8.51%	129'227	11.33%
<b>Total Asie</b>	<b>172'470</b>	<b>17.53%</b>	<b>193'841</b>	<b>17.00%</b>
Canada	5'002	0.51%	5'002	0.44%
États Unis	45'757	4.65%	60'828	5.34%
<b>Total Amérique du Nord</b>	<b>50'759</b>	<b>5.16%</b>	<b>65'830</b>	<b>5.78%</b>
Australie	0	0.00%	4'021	0.35%
Nouvelle-Zélande	5'000	0.51%	4'999	0.45%
<b>Total Océanie</b>	<b>5'000</b>	<b>0.51%</b>	<b>9'020</b>	<b>0.80%</b>
<b>Total Autres</b>	<b>10'152</b>	<b>1.03%</b>	<b>15'203</b>	<b>1.33%</b>
<b>Total des Actifs</b>	<b>984'017</b>	<b>100.00%</b>	<b>1'139'907</b>	<b>100.00%</b>

### 2.13. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

Fitch	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Expositions à l'étranger		Expositions à l'étranger	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
AAA - AA-	400'665	83.43%	501'714	86.17%
A+ - A-	60'624	12.62%	69'633	11.96%
BBB+ - BBB-	13'956	2.91%	0	0.00%
BB+ - BB	0	0.00%	3'927	0.67%
BB-	0	0.00%	0	0.00%
B+ - B-	1'000	0.21%	7'009	1.20%
CCC - D	4'002	0.83%	0	0.00%
<b>Total</b>	<b>480'247</b>	<b>100.00%</b>	<b>582'283</b>	<b>100.00%</b>

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

Une agence de notation non reconnue par la FINMA a noté l'Algérie à BBB-.

### 2.14. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

En raison de la politique de balance des devises entre les actifs et les passifs, la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédant l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait, la présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

### 3. Informations sur les opérations hors bilan

#### 3.1. Répartition des engagements conditionnels

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
<b>Engagements conditionnels</b>		
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	380'905	404'160
Garanties de prestation de garantie et similaires	885	1'949
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>381'790</b>	<b>406'109</b>

#### 3.2. Répartition des opérations fiduciaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
<b>Opérations fiduciaires</b>		
Placements fiduciaires auprès des sociétés tierces	16'747	61'844
Autres opérations fiduciaires	0	0
<b>Total des opérations fiduciaires</b>	<b>16'747</b>	<b>61'844</b>

## 4. Informations sur le compte de résultat

### 4.1. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
<b>Répartition selon les secteurs d'activités</b>		
Trésorerie	12	31
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>12</b>	<b>31</b>

### 4.2. Intérêts négatifs significatifs

Pendant l'exercice de référence, la Banque n'avait pas comptabilisé des intérêts négatifs. (2022 : CHF 0.480 Mio.).

### 4.3. Répartition des charges du personnel

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
<b>Charges du personnel</b>		
Appointements	4'927	4'476
Prestations sociales	970	976
Autres charges du personnel	118	146
<b>Total des charges du personnel</b>	<b>6'015</b>	<b>5'598</b>

#### 4.4. Répartition des autres charges d'exploitation

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coûts des locaux	462	1'602
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	1'680	1'141
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	22	20
Honoraires de/des société(s) d'audit	379	331
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	244	203
- dont pour les autres prestations de service	135	128
Autres charges d'exploitation	702	455
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>3'245</b>	<b>3'549</b>

#### 4.5. Explication des produits extraordinaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
<b>Produits et charges extraordinaires</b>		
Dissolution des corrections de valeur et provisions	175	89
<b>Total résultat extraordinaire</b>	<b>175</b>	<b>89</b>

#### 4.6. Réserves pour risques bancaires généraux

La Position « Variation des provisions pour risques bancaires généraux » a été débité de CHF 10 Mio pour la constitution de provisions pour risques bancaires généraux.

#### 4.7. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
<b>Impôts courants et latents</b>		
Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital	5'896	1'496
<b>Total impôts</b>	<b>5'896</b>	<b>1'496</b>
Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel	23.7%	29.6%





**KPMG SA**  
Badenerstrasse 172  
Case postale  
CH-8036 Zürich  
  
+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, Zürich**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 8-28 du rapport annuel).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à

ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Philippe Ruedin  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Roman Pradervand  
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 21 mars 2024

---

## Gouvernance d'entreprise (Conformément Circ.-FINMA 2016/01, Annexe 5)

### Conseil d'Administration

Président Mohamed Lamine LEBBOU, 1978, Algérien

- Formation :
  - Habilitation Universitaire HDR, Université Badji Mokhtar Annaba, Algérie, 2015 - 2016
  - Doctorat en sciences économiques, Université Badji Mokhtar Annaba, Algérie, 2008 - 2014
  - Magistère en économie (Université Badji Mokhtar Annaba, Algérie, 2005 - 2007)
- Expériences professionnelles :
  - Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2021 à ce jour
  - Divers postes dans le secteur industriel d'Algérie, 2017 – 2020
  - Professeur d'économie de l'Université d'Annaba, Algérie, 2007 – 2017
  - Divers postes dans le secteur bancaire international, 2001 - 2007
- Mandats \*\*:
  - Président du Conseil d'Administration de ABS, Sénégal depuis 2022 à ce jour
  - Administrateur au niveau du Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) 2021 à ce jour
  - Administrateur au niveau du Caisse de Garantie des crédits d'investissement, 2021 à ce jour
  - Administrateur de la Banque du Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce (BAMIC), 2021 à ce jour

Vice-Président Jean-Paul FOITY, 1945, Français \* (2)

- Formation :
  - Formation en Sciences Politiques, en Sciences économiques, IAE, Université de Grenoble, 1969
  - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
  - Administrateur Hinduja Bank Switzerland, Genève, 2005 - 2018
  - Divers postes à la Direction dans différents domaines auprès du Groupe HSBC, Genève, New York, Paris, Athènes, Singapour, Seoul, 1983 – 2005
  - Divers postes à la Direction de Renault Vehicules Industriels, Lyon, Alger, Singapour et Paris, 1971 – 1983
- Mandats \*\*:
  - Néant

Membre Kamel MANSOURI, 1957, Algérien

- Formation :
  - Diplôme d'Ingénieur en Statistiques, Institut des Techniques de Planification et des Statistiques, Alger, 1980
  - Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de 3e cycle en Management d'Entreprises, Université Sorbonne, Paris, 1995
  - Inscription en D.E.A en Aménagement du Territoire, Université de Paul Valérie, Montpellier
- Expériences professionnelles :
  - Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger depuis Mars 2020 à ce jour
  - Président Directeur Général de « SOFINANCE Spa », Etablissement financier public agréé par la Banque d'Algérie, 2007 - 2020
  - Divers postes de responsabilité à la SOFINANCE Spa, 2002 - 2007
  - Divers postes à la Banque de Développement Locale, Alger, 1992 - 2000
  - Divers postes dans des entreprises publiques, Alger, 1984 - 1988
- Mandats \*\*:
  - Membre du Conseil d'Administration du « LOGITRANS -SNTR Spa » Groupe public de transport terrestre, depuis 2020 à ce jour
  - Président du Conseil d'Administration du Fonds National d'Investissement (FNI), depuis 2020 à ce jour

---

Membre Alexander C. HENZI, 1953, Suisse \*

- Formation :
  - Expert-Comptable, Swiss Certified Auditor, 1982
- Expériences professionnelles :
  - Indépendant consultant pour PricewaterhouseCoopers AG, 1983 - 2015
  - Senior Manager, Engagement Leader, PricewaterhouseCoopers AG, 1977 - 1988
- Mandats \*\*:
  - Aquila AG, Conseil dans des Sociétés du groupe, depuis 2018 à ce jour

Membre Thomas A. FRICK, 1961, Suisse \* <sup>(1)</sup>

- Formation :
  - Master en droit européen, London School of Economics, 1994
  - Doctorat en droit, Université de Zurich, 1992
  - Brevet d'avocat, 1992
  - Licence de droit, Université de Zurich, 1986
  - Diverses Formations Professionnelles
- Expériences professionnelles :
  - Avocat associé, Cabinet Niederer Kraft & Frey depuis 2001 à ce jour
  - Divers postes juridiques à Oppenheimer Wolff & Donnelly Bruxelles, European Bank for Reconstruction and Development, Findlay & Tait, Afrique du sud, 1992 – 1997
- Mandats \*\*:
  - Investec Bank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2010 à ce jour
  - SVAG Schweizer Vermögensberatung AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2005 à ce jour

\* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

\*\* dans le secteur financier

(1) Président du Comité d'Audit

(2) Membre du Comité d'Audit

---

## Direction générale

Directeur Général, CEO Karim-Eddine KHELLILI, 1960, Algérien

- Formation :
  - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
  - Licence en Sciences économiques (option : Sciences financières), Faculté d'Alger, 1983
  - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
  - CEO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur depuis 2014 à ce jour
  - Banque Nationale d'Algérie, différentes positions, (dernière fonction PDG, 2001 – 2014)
  - Divers postes à la Banque d'Algérie, (Banque Centrale / Direction des mouvements de capitaux, Direction de la gestion des réserves de change (dernière fonction Directeur Central, 1990 -2001)
  - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie et à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (dernière fonction Chef d'études, 1986 – 1990)

Directeur Principal, COO Christoph LUETHY, 1958, Suisse

- Formation :
  - Brevet d'avocat, 1989
  - Licence en droit (juriste), Université de Bâle, 1986
  - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
  - COO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2013 à ce jour
  - CFO/Managing Director de la QNB Banque Privée Suisse SA & Ansbacher Group Switzerland, Zurich/Genève, 2003 – 2010
  - Divers postes dans la Direction de Julius Baer, Genève / Crédit Suisse, Zurich et Société Banque Suisse, Bâle, 1989 – 2003

Directeur Principal Abdallah SELLAM, 1975, Suisse / Algérien

- Formation :
  - Certificate of Advanced Studies (CAS) in Financial Regulatory, Université de Berne & Genève, 2017
  - Master of Business Administration (MBA), Swiss Business School, 2014
  - Diplôme d'études supérieures en finances (D.E.S.F.), Institut National des Finances, Alger, 1996
  - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
  - Divers postes dans le Comité de Direction Élargi de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur 2008 – 2020 et depuis 2021 Membre de la Direction
  - Divers postes à la Banque d'Algérie, (DGRFE) dernier poste sous directeur, 2003 – 2008
  - Divers postes au Ministère des Finances d'Algérie, 1998 - 2003

---

## Autres Informations

### Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Banque, le Conseil d'Administration de la Banque s'est réuni quatre fois, en 2023.

### Surveillance prudentielle

Le Conseil d'Administration reçoit une copie de l'ensemble des rapports et prises de positions émis par l'organe de révision externe. Il traite annuellement des rapports financiers et prudentiels afin de s'assurer du respect et de la surveillance des prescriptions prudentielles.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué certaines tâches à son "Comité d'Audit" pour l'assister dans l'accomplissement de son obligation de surveillance en ce qui concerne les révisions, les rapports financiers et prudentiels.

### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux membres, élus par le Conseil d'Administration en son sein et pour la durée de son mandat en cours. L'ensemble des membres du Comité d'Audit satisfait aux exigences définies au Cm 33 de la circulaire 2017/1 de la FINMA. Le Conseil d'Administration désigne l'un des membres du Comité d'Audit comme président. Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an.

### Tâches du Comité d'Audit

- a) Elaboration des directives générales concernant la révision interne et le rapport financier à l'intention du Conseil d'Administration de la BACE
- b) Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégralité des boucllements financiers de la BACE
- c) Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne, notamment aussi du contrôle des risques et de la fonction de compliance
- d) Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit et de sa collaboration avec la révision interne
- e) Examen du contrôle et de la révision internes dépassant le cadre du reporting financier.

## Exigences de publication (Selon Circ.-FINMA 2016/01)

### Chiffres clés essentiels réglementaires (KM1)

	a	b	c	d	e
	31.12.23	30.09.23	30.06.23	31.03.23	31.12.22
<b>Fonds propres pris en compte (CHF 1'000)</b>					
1 Fonds propres de base durs (CET 1)	342'411	-	-	-	328'756
2 Fonds propres de base (T 1)	342'411	-	-	-	328'756
3 Fonds propres totaux	342'411	-	-	-	328'756
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF 1'000)	109'267	-	-	-	123'683
<b>Ratio de levier simplifié (en %)</b>					
13a Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan (CHF 1'000)	1'365'837	-	-	-	1'546'039
14b Ratio de levier simplifié (fonds propres de base en % des actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan)	25.1%	-	-	-	21.3%
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>					
15 Numérateur du LCR: Somme des actifs liquides de haute qualité (CHF 1'000)	297'885	279'433	268'524	262'859	256'840
16 Dénominateur du LCR: Somme nette des sorties de trésorerie (CHF 1'000)	52'884	54'112	74'886	76'131	73'077
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	563.28%	516.40%	358.58%	345.27%	351.47%



---

## Liquidités : Gestion du risque de liquidité (LIQA)

### Informations qualitatives relatives à la gestion du risque de liquidité

- La BACE opère quasi exclusivement dans le secteur du financement du commerce extérieur et la gestion du risque de liquidité est intégrée efficacement aux processus de gestion des risques globaux de la Banque. Cette dernière veille à détenir une réserve de liquidité suffisamment dimensionnée et durable contre toute éventuelle détérioration de la liquidité.
- Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration définit la tolérance au risque et/ou la marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires dans le concept cadre pour la gestion des risques de la Banque.
- Le Comité de Direction revoit régulièrement la pertinence et discute lors de la réunion du Comité ALCO des mesures / changements possibles à prendre.
- La distribution des responsabilités de traitement et de surveillance est réglementée en détail dans la directive interne relative à la gestion du risque de liquidité. Les rapports périodiques de la Banque (rapport ALCO, rapport gestion des risques) résument les contrôles effectués, les résultats obtenus ainsi que les éventuelles irrégularités et informent l'organe de gouvernance de la Banque.
- Vu que le modèle d'affaires de la Banque est très spécifique et compte tenu de sa catégorie, la BACE renonce à l'attribution du risque de liquidité par type d'activité, à la gestion de liquidité intra-journalière allant au-delà des dispositions normales ainsi qu'aux exigences d'une structure du financement correctement diversifiée.
- Les tests de stress doivent être effectués régulièrement et les résultats sont à rapporter au moins une fois par an au Conseil d'Administration. Le plan d'urgence en cas de crise de liquidité est basé sur un système d'alerte précoce permettant l'identification rapide des menaces qui pèsent sur la situation de liquidité et les sources de financement de la Banque. La directive interne relative à la gestion de risque de liquidité décrit en détail les indicateurs d'alerte précoce ainsi que le plan d'action.

---

## Risques de taux : Objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la Banque (IRRBB)

### Préambule :

La base légale est la circulaire FINMA 19/02 « Risque de taux-banques ». Cette dernière repose sur la norme de Bâle relative au risque de taux d'intérêt « Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire » (Interest rate risk in the banking book/IRRBB).

Pour la BACE, IRRBB correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéfices de la Banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt (Circ.-Finma, Cm 08). Ce risque de taux est la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Le champ d'activité de la Banque porte essentiellement sur des transactions commerciales liées aux échanges internationaux des entreprises et des banques vers l'Algérie. La Banque ne détient aucun compte bancaire dans ses livres en faveur de client particulier ou commercial.

En fait, la BACE est spécialisée depuis plus de quarante ans dans le secteur des opérations de commerce extérieur, spécialement les crédits documentaires. Ces derniers constituent la pierre angulaire de ses activités bancaires. Le reste des activités bancaires de la BACE sont décrites, en détail, sous le point a.

Il est utile de préciser également que le risque lié aux transactions de lettres de crédit émises par les banques algériennes est restreint par le fait que, la Banque émettrice exige à l'importateur algérien de marger à hauteur de 110%, au minimum, de la valeur de la marchandise importée (dépôt de garantie). Cette activité n'est pas affectée de manière significative par le risque de taux d'intérêt étant donné que les opérations sous-jacentes sont influencées par des facteurs différents du risque de taux d'intérêt (IRRBB).

Au vu de ce qui précède, le profil risque de taux (IRRBB) est mineur pour les activités de la BACE.

### **a) Description de la façon dont la Banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.**

La Banque définit le risque de taux « IRRBB » comme la perte éventuelle occasionnée sur la marge nette d'intérêt ou la dégradation de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Conformément aux exigences réglementaires relatives à l'annonce du Risque de taux d'intérêt, le portefeuille de la BACE englobe les catégories suivantes :

**Catégorie I** (Positions avec date de révision de taux d'intérêt déterminée):

- Portefeuille d'immobilisations financières : Ce portefeuille contient des obligations « plain-vanilla » tenues à maturité, sans aucune option ou instruments de couvertures. Les obligations sont comptabilisées selon « l'accrual method »,
- Créances et engagements envers les banques à terme.

**Catégorie II** (Positions avec date de révision de taux d'intérêt indéterminée):

- Créances et engagements envers les banques à vue et call 48h,
- Créances et engagements envers la clientèle à vue.

**Catégorie III** (Positions sans date de révision de taux d'intérêt):

- Immobilisations corporelles, valeurs immatérielles,
- Autres actifs, comptes de régularisation (actif) dont : avoirs en compte de virement auprès de la Banque Nationale Suisse,
- Autres passifs, comptes de régularisation (passif) et provisions non prises en compte dans les fonds propres.

**Catégorie IV** (Fonds propres pouvant être pris en compte):

- Fonds propres pouvant être pris en compte. Les fonds propres ne sont pas pris en compte dans les calculations du taux d'intérêt « IRRBB », ce qui signifie qu'ils ne sont pas modélisés.

**Catégorie V** (Produits dérivés non linéaires):

- Cette catégorie n'est pas applicable.

In fine, le profil de risque de taux d'intérêt « IRRBB » de la Banque est qualifié comme faible et est associé essentiellement à la durée du portefeuille d'obligations.

Les mesures appliquées sont évaluées périodiquement par les experts des auditeurs de la Banque et soumises au Conseil d'Administration tout en respectant les exigences réglementaires en la matière.

---

**b) Description des stratégies supérieures de la Banque afin de gérer et atténuer l'IRRBB. (Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite des tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la Banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.)**

Pour assurer une prise de risque prudente et mesurée, la politique de risques et principes de gestion des risques de la banque est approuvé par le Conseil d'Administration. Celle-ci englobe la stratégie et la politique de risque, la tolérance au risque ainsi que les limites correspondantes en matière de risque dans toutes les catégories de risque importantes de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (BACE). Le profil de risque de taux « IRRBB » est inclus dans cette stratégie financière et revu au moins une fois par an dans le cadre de la revue de la politique de risque de la Banque.

Vu que son modèle d'affaires est spécifique, la BACE n'utilise pas d'instruments de couverture. Par ailleurs, la Banque effectue des tests de stress conformément aux règles réglementaires édictées par la FINMA et selon les pratiques bancaires optimales.

**c) Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la Banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la Banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB.**

Le Comité de Direction est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de taux « IRRBB ». La gestion et la surveillance de ce risque est confiée à l'unité Finances et Comptabilité. Le rapport élaboré ainsi que les résultats obtenus sont générés mensuellement et automatiquement par le logiciel de la Banque. Il est adopté et discuté lors de chaque Comité d'ALCO. Le contrôle de ce risque relève de la responsabilité du même Comité « ALCO ». En sus des travaux de l'ALCO, le rapport trimestriel élaboré par le responsable du Risk Management et Compliance à l'attention de la Direction et du Conseil d'Administration couvre l'ensemble des points susmentionnés.

**d) Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la Banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.**

Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus : Conformément aux scénarios réglementaires définis dans la "Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques", la BACE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs  $\Delta$ EVE) : variation parallèle vers le haut / vers le bas, steepener / flattener et taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

Les risques de taux liés aux opérations du bilan et de l'hors bilan sont surveillés par le Comité ALCO (Asset and Liabilities Management) de la Banque. Les calculs nécessaires sont effectués automatiquement via l'outil informatique « Focus ALM ».

Par la nature de ses activités et la composition de son bilan, la Banque est peu impactée par la problématique des risques de taux, ce qui est reflété dans le contenu du document « Stratégie triennale de la BACE » qui est revu et ajusté périodiquement.

Afin de mesurer le risque de taux, la Banque tient compte de l'ensemble des opérations de bilan. Les opérations hors-bilan ne sont pas impactées par le risque de taux d'intérêts « IRRBB ».

**e) Lorsque les hypothèses de modélisation de la Banque utilisées dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la Banque pour un but autre que la publication, par exemple afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1 (cf. description sur le tableau IRRBB1), la Banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par exemple données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).**

Conformément aux scénarios réglementaires définis dans la "Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques", la BACE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs  $\Delta$ EVE) : variation parallèle vers le haut / vers le bas, steepener / flattener et taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

**f) Description générale de la façon dont la Banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.**

Compte tenu de son modèle d'affaires, la BACE n'utilise pas des instruments de couverture tels que les Forwards, Swaps, Futures, etc. (voir point b).

**g) Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer  $\Delta EVE$  et  $\Delta NII$  dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante:**

1	Modification de la valeur actuelle des fonds propres ( $\Delta EVE$ )	Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes	Les marges sont incluses dans le flux de trésorerie. Elles sont actualisées avec une courbe de taux d'intérêt sans risque (courbe LIBOR / SWAP)
2		Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiements mises en œuvre	Pour le calcul de $\Delta EVE$ , la Banque utilise l'outil FiRE et s'applique au niveau des positions individuelles.
3		Taux d'escompte: description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation	La Banque prépare une courbe d'intérêt pour chaque monnaie. Dans ce contexte, la Banque effectue une hypothèse d'interpolation comme suit : linéaire entre les facteurs d'actualisation
4	Modification des revenus attendus ( $\Delta NII$ )	Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs	Dans le cadre du calcul de la marge nette d'intérêts ( $\Delta NII$ ), les règles suivantes s'appliquent:  Taux d'intérêt du marché: La ou les courbes de taux d'intérêt du marché sont maintenues constantes pendant tout l'horizon de simulation.  Ecart de crédit (Credit spreads): aux fins de simulation, les écarts de crédit implicites actuels sont appliqués.  Hypothèses de prolongation: les positions sont reconduites en fonction de leur échéance initiale pour la révision du prix.  Taux relatifs aux clients: La variation des taux relatifs aux clients repose sur des hypothèses internes.
5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit y compris ses options
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux	Pas applicable (voir section a) D'autres hypothèses ne sont pas appliquées

## Risque de taux : Informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBA1)

		Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
		Total	dont CHF	dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	dont CHF	Total	dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	409.679		401.928	0.072			
	Créances sur la clientèle							
	Hypothèques du marché monétaire							
	Hypothèques à taux fixes							
	Immobilisations financières	189.500	198.500		2.415	2.415		
	Autres créances							
	Créances découlant de dérivés de taux							
	Engagements envers les banques	15.787		8.374	0.054			
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0.132			0.041			
	Obligations de caisse							
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage							
	Autres engagements							
	Engagements résultant de dérivés de taux							
Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	189.375	0.313	169.800	0.003	0.003		
	Créances sur la clientèle							
	Créances hypothécaires à taux variables							
	Autres créances à vue							
	Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	580.553		558.605	0.003			
	Autres engagements à vue	0.987	0.922	0.037	0.003	0.003		
	Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)							
	<b>Total</b>	<b>1'386.013</b>	<b>199.735</b>	<b>1'138.744</b>	<b>0.354</b>	<b>2.400</b>	<b>0.003</b>	<b>0.003</b>

**Risque de taux : Informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt (IRRBB1)**

En CHF	ΔEVE (fluctuation de la valeur économique)		ΔNII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Période				
Hausse parallèle	-7'197	-9'517	-324	-803
Baisse parallèle	7'506	10'012	304	767
Choc dit steepener <sup>1)</sup>	529	145		
Choc dit flattener <sup>2)</sup>	-1'833	-1'934		
Hausse des taux à court terme	-4'056	-5'006		
Baisse des taux à court terme	4'120	5'082		
Maximum	7'197	9'517	324	803
Période	31.12.2023		31.12.2022	
Fonds propres de base (Tier 1)	342'411		328'756	

1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

---

## Risques opérationnels : Indications générales (ORA)

### Stratégie de la BACE

La stratégie de la BACE repose sur les cinq principes sous-jacents ci-après :

- Respecter strictement les lois et les règlements suisses ;
- Maintenir le même profil de risque (très faible) dans la sphère transactionnelle de la BACE (depuis sa création en 1981) ;
- Maintenir, et consolider une croissance, dans le métier principal de la banque, à savoir : les crédits documentaires confirmés et non-confirmés, ainsi que les remises documentaires ;
- Diversifier les partenaires bancaires, en demeurant sur le marché algérien, qui est le coeur de compétence et marché cible de la banque, directement ou indirectement ;
- Réduire autant que faire se peut la concentration transactionnelle relative de la BNA, par une croissance des volumes traités avec les autres banques algériennes.

Force est de constater que ces axes stratégiques permettent une croissance régulière sous-tendue par une prise de risque très faible.

En effet, l'existence même de la BACE est fondée sur la canalisation des opérations de commerce extérieur entre l'Algérie et ses partenaires internationaux. Elle est considérée, depuis près de quatre décennies, comme un partenaire professionnel doté d'une expertise technique complète et approfondie dans les domaines du commerce transfrontalier avec l'Algérie. Par ailleurs, la situation que vit la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), rend l'éventuelle diversification hors d'Algérie irréalisable.

Ainsi, dans ce contexte, la BACE ne peut nullement envisager de sortir de son marché historique ni de son métier. Toute tentative de diversification hors d'Algérie et hors de la ligne métier conduirait inéluctablement à une augmentation des risques, accompagnée d'investissement sous-jacents importants.

La stratégie retenue permettra à la banque de se concentrer sur son métier traditionnel conjugué à une diversification volontaire et ordonnée des partenaires du marché algérien.

### Organisation relative à la gestion des risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire et prudentielle en vigueur, la Banque s'est organisée de manière adéquate en mettant en place un système de contrôle interne (IKS) décrit dans le document «Concept cadre pour la gestion des risques de la Banque» qui est validé par le Conseil d'Administration.

Ce dernier englobe les risques opérationnels, ainsi que les processus de l'organisation, les mesures, le contrôle et le suivi de ces risques.

Les unités opérationnelles assument leur fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe (1er ligne de défense). L'unité Risk Management et Compliance surveille les risques globaux de la Banque ainsi que le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes (2ème ligne de défense). En outre, des audits réguliers sont effectués par les auditeurs externes et internes de la banque (3ème ligne de défense).

### Approche adoptée pour le calcul des fonds propres nécessaires

Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la BACE applique l'approche de l'indicateur de base (BIA).

Banque Algérienne du Commerce Extérieur S.A.  
Talacker 41  
8001 Zurich

11 avril 2024







**BACE**

Your Bank of Choice